

Fraude fiscale : !

Le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal, a présenté le 9 mai dernier une série de mesures destinées à lutter contre la fraude fiscale en France. Même si dans un premier temps, l'annonce d'un tel plan peut paraître intéressante, comme bien souvent derrière la communication, la réalité est bien différente ; la mise en œuvre est incertaine et le plan demeure bien en-dessous des besoins.

LES ANNONCES DU MINISTRE

Augmentation de 25% du nombre de contrôles fiscaux des particuliers d'ici 2027 (notamment sur les gros patrimoines), augmentation des effectifs du contrôle fiscal et de la lutte contre la fraude fiscale de 15 % d'ici la fin du quinquennat (soit 1500 ETP* supplémentaires), création d'un conseil de l'évaluation des fraudes, création d'un délit d'incitation à la fraude fiscale (pour punir la mise à disposition de schémas de fraude)...

A en croire le ministre, le gouvernement s'engage résolument, avec détermination, contre la fraude fiscale. Sauf que les grands principes, c'est bien. Les mettre en œuvre et mettre les actions en adéquation, c'est mieux !

UNE RÉALITÉ BIEN DIFFÉRENTE

Sur les moyens d'abord, le ministre annonce 1 500 postes supplémentaires dédiés au contrôle. Mais quelques mois plus tôt, ce même ministre annonce la suppression de 3000 emplois d'ici 2027 à la DGFIP (dont les 850 en 2023) et c'est sans compter les 40 000 emplois supprimés à Bercy en 20 ans. Pas très sérieux ! En réalité, pas de création d'emplois, mais des redéploiements.

De fait, annoncer vouloir contrôler les 100 plus grandes capitalisations boursières tous les deux ans semble complètement illusoire. Ces contrôles, s'ils veulent être menés complètement, du

fait de leur complexité, nécessitent beaucoup de moyens (humains, législatifs, informatiques) et de temps.

De même, la hausse prévue du nombre de contrôles des gros patrimoines, sans moyen global complémentaire, relève de l'effet d'annonce, compte tenu de la complexité des montages et des procédures applicables. Et de toute façon, on part de très loin : le nombre d'examen de la situation fiscale personnelle (ESFP) est passée de 4 166 en 2008 à 2 404 en 2021.

Un conseil de l'évaluation des fraudes, pourquoi pas, à condition que la composition de celui-ci soit suffisamment diversifiée, d'avoir un accès à l'ensemble des données utiles et une totale indépendance. Mais encore faut-il qu'il soit réellement mis en place ! En 2018, **Gérald Darmanin, alors ministre des Comptes publics, avait déjà promis un**

tel observatoire de la fraude fiscale, qui n'a jamais vu le jour !

DE NOMBREUX MANQUES

Comment vouloir lutter contre la fraude fiscale, et ne pas dire un mot contre l'évasion fiscale. Ces dernières années ont pourtant montré «la richesse» des procédés internationaux en la matière : panama, pandora papers, cum-cum files... Rien sur l'optimisation agressive, aucune action pour demander aux banques de sortir des paradis fiscaux, pour rendre publique la comptabilité des entreprises pays par pays...

Nous sommes donc très loin d'un plan complet visant à ré-équiper toute la chaîne du contrôle, avec des moyens juridiques, humains, de formation...suffisants pour lutter contre toutes les formes de fraude.

*ETP : équivalent temps plein

